

Commune de WEYER

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers élus : 11**

**Séance du 28 octobre 2009**

**Conseillers en fonction : 11**

**Sous la présidence de M. STOCK Gaston, Maire**

**Conseillers présents : 8**

**Date de convocation et d'affichage : 20 octobre 2009**

**CONSEILLERS PRESENTS :**

MM LEININGER Thierry, 1er Adjoint, ROHRBACH Christian, 2è Adjoint, HOLTZINGER Maurice, COUTURIER Patrice, MULLER Isabelle, ULLMER Gisèle, MUNSCH Pascal,

**CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES :** QUIRIN Aurélie ayant donné pouvoir à M. LEININGER Thierry, CONRAD Yves, et DECAMPS Marc

**ORDRE DU JOUR :**

**contre :** : 0 voix

**abstentions :** 1 voix

**pour :** 8 voix

**résultats du vote :** approuvé à la majorité de 8 voix pour 1 abstention

**Objet : Approbation de la révision n° 1 du Plan Local d'Urbanisme**

- Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-10 et R.123-19 ;
- Vu le plan d'occupation des sols approuvé le 25/06/1993 et modifié le 21/01/1996, le 30/05/1997 et le 10/12/1999 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 05/10/2002 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme, fixant les modalités de la concertation et précisant les objectifs de la commune ;
- Vu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable en date du 25/02/2005 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 29/04/2005 relative au bilan de la concertation et arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu l'arrêté en date du 17/01/2006 prescrivant l'enquête publique relative à la révision du Plan Local d'Urbanisme ;
- Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 05/05/2006 approuvant le PLU ;
- Vu le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg en date du 29/09/2009 annulant la délibération du conseil municipal approuvant le PLU ;

**Considérant que :**

- la délibération du conseil municipal approuvant le PLU a été annulée pour un vice de forme affectant la présentation de ladite délibération ;
- les autres moyens soulevés contre le PLU et notamment ceux relatifs au classement de zones urbaines, agricoles et naturelles ont tous été écartés par le tribunal administratif ; le contenu du PLU n'est donc pas remis en cause ;
- l'annulation de la délibération approuvant le PLU a pour effet de remettre en vigueur le POS ancien dont les dispositions datent pour l'essentiel de 1993 et sont complètement inadaptées à la situation actuelle ;
- l'intérêt de la commune, commande que le PLU soit rétabli dans les meilleurs délais avec un contenu inchangé.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de huit voix pour une abstention**

**Décide :**

D'approuver la révision du Plan Local d'Urbanisme conformément au dossier annexé à la présente.

**Dit que :**

La présente délibération fera l'objet d'un **affichage en mairie durant un mois** et d'une mention dans le journal ci-après désigné :

Les Dernières Nouvelles d'Alsace

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

Monsieur le Préfet du Bas-Rhin  
Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement de Saverne.

Le Plan Local d'Urbanisme approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie.

La présente délibération sera exécutoire :

- dans un délai d'un mois suivant sa réception par le Préfet si celui-ci n'a notifié aucune modification à apporter au plan local d'urbanisme,
- après accomplissement de la dernières des mesures de publicité.

Pour extrait conforme

Fait à WEYER, le 29 octobre 2009.

Le Maire,  
Gaston STOCK

